

Dossier de Remboursements Des Droits Universitaires 2024/2025

Vous souhaitez faire une demande de remboursement :

- L'étudiant doit faire sa demande en son nom propre. S'il est mineur, c'est le responsable légal qui signe.
- Remplissez ce formulaire et remettez-le au bureau B9 qui apposera le cachet de la composante et la date de réception. Tout dossier incomplet et/ou hors délais recevra un avis défavorable.
- Si vous souhaitez annuler aussi votre inscription compléter le formulaire « demande d'annulation ».

Attention : Les demandes de remboursement seront effectives dès lors que la totalité de vos droits d'inscription auront été acquittés. Un courrier d'information vous sera transmis. Votre remboursement sera traité par l'Agence Comptable d'Orsay.

Un délai d'environ de quatre mois à six mois est à prévoir après réception de celui-ci.

Pièces à fournir en fonction de la situation (voir page 3) :

- **Une copie la quittance de paiement** se trouvant dans « **mondossierweb** » rubrique « Inscriptions ».
Un RIB au nom de l'étudiant. Dans le cas où l'étudiant est mineur et qu'il n'a pas de compte bancaire le remboursement peut être effectué sur un autre compte que celui du demandeur, joindre le RIB de la personne du compte à créditer accompagné de l'autorisation de remboursement des droits de scolarité sur un autre compte bancaire que celui de l'étudiant, signé par l'étudiant.
- Une preuve du débit de votre compte (relevé de compte) si vous avez payé par chèque/ CB en 3 fois afin de hâter la procédure de remboursement. Vous pouvez masquer les informations jugées confidentielles.

Composante : UFR Droit- Economie Management

N°Etudiant à Paris-Saclay: _/_/_/_/_/_/_/_

Nom: **Prénom:**

Adresse :

Tél :

Mail UPSaclay :

Diplôme préparé

Motif de remboursement :

.....

Signature de l'étudiant

Le / /

Partie réservée à l'Administration

Dossier reçu complet le :

Partie réservée à l'Administration

Mode de paiement :

☐ Chèque ☐ CB ☐ CB en 3 fois ☐ Espèces ☐ Autres :

Vérification du paiement : ☐ ok ☐ Incident de paiement

Vérification de la bibliothèque : ☐

Montant du remboursement :

Droits de scolarité :

Bibliothèque :

Frais de gestion :

TOTAL :

Traitement sans avis préalable (dans le cadre d'exonération de droits par exemple)

Remboursement

Accepté : ☐

Refusé : ☐

Date :

Signature du Président

Traitement avec avis préalable par la commission locale :

Date de la commission :

Avis de la commission : favorable défavorable (motif) :

Remboursement

Accepté : ☐

Refusé : ☐

Date :

Signature du Président

Motif de votre demande de remboursement

Merci de cocher impérativement la catégorie correspondante

Catégorie	Date butoir	Pièces supplémentaires à fournir	Précisions sur la procédure	Montant à rembourser
☐ Boursier de l'enseignement supérieur	De préférence 30 jours à réception de votre notification définitive.	Notification de bourse du CROUS	Vous devez joindre la copie recto-verso de votre notification définitive de bourse de préférence dans le mois à réception de votre notification.	Remboursement des droits universitaires.
☐ Apprentis et contrat pro	31/01/N+1	Contrat d'apprentissage / professionnalisation		Remboursement des droits Universitaires
☐ Doctorant	30/04/N+1	Attestation de soutenance	Les droits de scolarité vous seront remboursés lors de votre dernière année de thèse si vous soutenez avant 31 décembre de l'année universitaire en cours. Vous disposez alors d'un mois pour déposer un dossier.	Remboursement des droits Universitaires
☐ Personnel de l'Université de Paris-Sud	30/04/N+1	Feuille de paye récente	Formulaire à compléter	Remboursement des droits universitaires.
☐ Annulation d'inscription	Avant la date de la rentrée universitaire		Formulaire à compléter Prendre contact avec la section	Remboursement des droits universitaires moins les frais de gestion.
	30 jours après la date de la rentrée			
	Pour refus de visa	Photocopie du refus de visa		
☐ Pour difficultés financières inattendues et exceptionnelles, événements médicaux, situations particulières	Dates fixées en composantes avant le 31/10/N Pour circonstances exceptionnelles avant le 15/01/n+1	+ Dossier « Exonération ou remboursement des droits universitaires sur critères sociaux des étudiants non boursiers » à compléter avec les pièces justificatives	Prendre rendez-vous avec l'assistante sociale et/ou le SUMPPS Demande soumise à approbation du Président de l'université après avis de la commission locale	Remboursement des droits universitaires ou exonération
☐ TRANSFERT Dans un autre établissement public d'enseignement supérieur français	Entre le 1 ^{er} septembre et le 31 janvier 2024	Ne pas remplir ce dossier	Vous ne pouvez pas bénéficier d'un remboursement mais vous ne paierez pas de droits d'inscription dans votre université d'accueil si celle-ci est publique (pas d'accord avec les établissements privés).	Pas de remboursement à l'étudiant mais à l'université d'accueil
☐ Autres cas	Avant le 30/04/N+1		Toutes pièces justificatives	

- ☐ La date de la rentrée universitaire est la date votée en CFVU ou à défaut le 1^{er} septembre de l'année N.
- ☐ Pour tout départ de l'Université il est demandé à l'étudiant de rendre l'original de la carte d'étudiant ainsi que les Livres à la bibliothèque.
- ☐ Toute demande postérieure au délai fixé ne pourra être traitée